



Niv. 3

RNCP CPF
36004 245851

jusqu'au 01-09-26



DE AES

Diplôme d'État
Accompagnant Éducatif et Social

POUR QUI ?

APPRENTISSAGE

De 18 à 30 ans (pas d'âge limite pour les travailleurs en situation de handicap).

FORMATION CONTINUE

Avoir 18 ans révolus, justifier d'un niveau d'études de 3^e ou équivalent ou avoir signé un contrat de professionnalisation.

COMMENT ?

Passer un entretien de motivation.

COMBIEN DE TEMPS ?

APPRENTISSAGE

12 mois, qu'il s'agisse d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Parcours personnalisé suivant les dispenses ou allègements prévus par les textes réglementaires.

FORMATION CONTINUE

De 10 à 11 mois.

OBJECTIFS

- ◆ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- ◆ Établir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et potentialités de la personne
- ◆ Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne et participer à son bien-être physique et psychologique
- ◆ Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- ◆ Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- ◆ Évaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne
- ◆ Selon son contexte d'intervention, intervenir au sein d'équipe pluri-professionnelle et inscrire son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants

POURSUITE D'ÉTUDE

- ◆ DE Aide-soignant
- ◆ DE Moniteur Éducateur

DÉBOUCHÉS

- ◆ Aide à domicile
- ◆ Accompagnant Éducatif et Sociale en structure
- ◆ AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap)

NOS +

- ◆ Aide à la recherche d'un maître de stage / maître d'apprentissage
- ◆ Établissement à taille humaine
- ◆ Partenariats avec les CIO, lycées, missions locales
- ◆ Banc d'essai possible
- ◆ Accompagnement et suivi individualisé

NOUS CONTACTER

PÔLE SERVICES

03.22.84.01.77

cindy.pesin@educagri.fr

10 Rue du Quinconce 80200 Péronne

www.lycee-des-metiers-du-vivant.fr

Une formation axée sur la pratique professionnelle lors des périodes en entreprise avec un retour sur le vécu permet une employabilité rapide des candidats.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ◆ Adaptation du parcours au contexte local, selon les besoins en emploi du territoire
- ◆ Individualisation du parcours selon les tests de positionnement, VAA, VAE
- ◆ Possibilité de modularisation de la formation

CONTENUS PRINCIPAUX

Bloc de compétences 1 :

Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Bloc de compétences 2 :

Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Bloc de compétences 3 :

Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

Bloc de compétences 4 :

Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Bloc de compétences 5 :

Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

+ 21h pour la validation de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2)

DISPOSITIF D'ÉVALUATION & DE VALIDATION

- ◆ Avoir validé l'ensemble des blocs de compétences et acquis l'ensemble des compétences du DE AES
- ◆ Délivrance du diplôme sous réserve de l'obtention de l'AFGSU 2
- ◆ Chaque bloc de compétence peut être validé séparément
- ◆ Épreuve finale organisée par la DREETS



PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE*
POUR L'APPRENTISSAGE

Flashez ce QR Code ou rendez-vous sur www.cfar-hdf.fr.

**La pré-inscription ne vous engage pas et ne vaut pas acceptation de votre dossier.*



Version
Février 2025

STATUT

Le statut dépend du type de financement de la personne qui suit la formation. Dans le cadre de nos prestations, nous vous accompagnons également dans votre démarche de financement.

ALTERNANCE

Obtenir un contrat d'apprentissage d'un an, signé par un employeur du secteur privé ou public (école, maison de retraite, structure à caractère social...).

Obtenir un contrat de professionnalisation de 12 mois dans le secteur privé.

FORMATION CONTINUE

Prise en charge possible par France Travail, CPF ou le Conseil Régional. Programme et devis sur demande.

CHIFFRES CLÉS



© Photos - Freepress.com - JPK/S. Dupas/Bureau de la vie publique